Questions suisses : faits, chiffres et nouvelles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): **- (1925)**

Heft 66

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

wagons en 1924. Cela semble révéler une prédominance de la fabrication des chocolats fins dans l'ensemble de la production.

Les importations de sucre sont aussi en progrès notable. Pour la qualité intéressant la chocolaterie, soit le sucre pilé, il a été importé à fin septembre 7.648 wagons contre 7.145 en 1924, soit 500 wagons de plus, qui se répartissent entre l'industrie du chocolat, celle du lait condensé, la confiserie et la biscuiterie.

Si les trois premiers trimestres de l'année ont donné satisfaction d'une façon générale à la chocolaterie suisse, celle-ci n'envisage pas sans inquiétude l'avenir immédiat. La persistance du chômage en Angleterre, l'insécurité économique générale sur les principaux marchés européens, les récoltes déficitaires et les épizooties qui sévissent dans certaines parties de notre pays, de même que les crises industrielles de la rubanerie, l'horlogerie, la broderie et le textile, rendent les affaires difficiles sur le marché intérieur. Les progrès réalisés dans le domaine de l'alimentation populaire par la consommation des produits à base de cacao sont cependant de nature à maintenir la confiance que l'on accorde à l'industrie chocolatière suisse.

Questions Suisses

Faits, Chiffres et Nouvelles

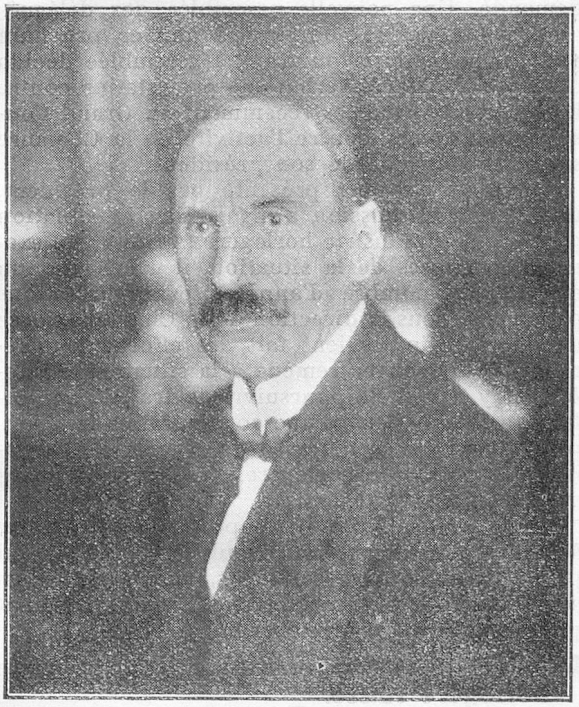

M. Henri Haeberlin

Président de la Confédération suisse pour l'année 1926

Dans sa séance du 17 décembre, l'Assemblée fédérale a nommé M. Henri Haeberlin Président de la Confédération pour l'année 1926.

M. Haeberlin, né à Weinfelden, dans le canton de Thurgovie, est âgé de 57 ans. Après des études de droit très complètes dans diverses universités suisses et étrangères, il embrassa la carrière du Barreau. Elu membre du Grand Conseil du canton de Thurgovie, puis représentant de ce canton au Conseil national, il fut nommé conseiller fédéral le 12 février 1920 et prit la direction du Département fédéral de justice et police.

Son inlassable activité, sa grande puissance de travail, la droiture de son caractère ainsi que ses hautes capacités administratives l'ont porté à la plus haute charge et au plus grand honneur qui puissent être conférés à un citoyen suisse.

Exportations suisses.

Les exportations suisses ont atteint, en novembre, 153.500.000 fr., tandis que les importations s'élèvent à 239.400.000 fr., soit un bilan passif de 85.900.000 fr.

En octobre, le bilan passif accusait 99 millions de francs.

Recettes des douanes suisses.

Les recettes des douanes se sont élevées en novembre à 16.253.539 fr. 05 (16.542.551 fr. 36 en nov. 1924). Diminution en 1925 : 199.012 fr. 31.

Du 1er janvier à fin novembre 1925 : 173 millions 499.097 fr. 54 (171.646.373 fr. 80 en 1924). Augmentation en 1925 : 3.752.723 fr. 74.

Prévisions des recettes douanières pour 1926.

On attend des recettes douanières, en 1926, une somme de 218 millions environ. De cette somme, 200 millions proviennent des droits d'entrée proprement dits (en 1925 : 194 millions)

et 17,5 millions des droits frappant le tabac (1925 : 14 millions). Dans le montant de 200 millions sont compris 10 millions provenant des taxes sur la benzine : la recette est toutefois estimée à 13 millions. D'après le postulat des Chambres, le quart de la somme doit être remis aux cantons pour l'entretien des routes parcourues par les automobiles.

L'exploitation des C. F. F.

Voici les résultats de l'exploitation des Chemins de fer fédéraux pendant le mois de novembre 1925. Les chiffres entre parenthèse indiquent les résultats du mois de novembre 1924.

Recettes d'exploitation : 28.103.000 fr. (30 millions 740.865 francs).

Dépenses d'exploitation : 21.220.000 fr. (22 millions 729.162 francs).

Excédent des recettes d'exploitation : 6.883.000 francs (8.011.703 fr.).

Total des recettes d'exploitation du 1er janvier au 30 novembre : 349.706.861 fr. (371.768.059 fr.); diminution : 22.061.198 fr.

Total des dépenses d'exploitation du 1er janvier au 30 novembre : 236.637.089 fr. (241 millions 524.001) : diminution : 4.886.912.

Total de l'excédent des recettes d'exploitation du 1er janvier au 30 novembre : 113.069.772 (130 millions 244.058) : diminution : 17.174.286 fr.

Le Programme de l'électrification des chemins de fer fédéraux.

La période dite d'électrification accélérée se terminera avec l'année 1928. Elle comprend l'électrification des lignes suivantes représentant une longueur totale de 786 kilomètres.

Olten-Berne, pour fin 1925;

Palésieux-Genève pour le commencement de 1926;

Zurich-Rupperswil pour l'été 1926;

Brugg-Bâle pour fin 1926;

Brigue-Sion pour fin 1926;

Winterthour - St - Gall - Rorschach; Rothkreuz-Rupperswil; Palézieux-Fribourg-Berne, pour l'été 1927;

Yverdon-Brienne-Olten, pour fin 1927;

Richterswil-Coire; Winterthour-Romanshorn - Rorschach, pour l'été 1918;

Bienne-Delemont; Zurich-Schaffhouse, pour fin 1929.

Lorsque, en 1929, l'électrification accélérée sera terminée, les C. F. F. exploiteront 1.620 kilomètres de lignes à l'électricité, soit 56 % de l'ensemble du réseau, et ce mode de traction s'appliquera aux trois quarts environ de tout le trafic.

La France à l'Exposition de Bâle.

Le consulat de France à Bâle a annoncé au Conseil d'Etat que le gouvernement français avait décidé de participer à *l'exposition internationale de navigation intérieure et d'utilisation des forces hydrauliques*, qui aura lieu à Bâle du 1er juillet au 15 septembre 1926.

Chambre suisse de l'Horlogerie.

L'assemblée des délégués de la Chambre suisse de l'horlogerie, à laquelle participaient 43 délégués et secrétaires, a tenu ses assises à Berne. Elle était présidée par M. Ed. Tissot, président de la Chambre. Le Département fédéral de l'économie publique s'était fait représenter par M. E. Péquignot, adjoint du directeur de la division du commerce. M. le conseiller d'Etat neuchâtelois Renaud assistait également à la séance. Le budget de l'exercice 1926 a été adopté à l'unanimité. Il accuse un chiffre de 58.200 fr. aux dépenses.

En ce qui concerne la demande d'entrevue entre les gouvernements des cantons de la région horlogère et les groupements patronaux et ouvriers, formulée auprès du Département fédéral de l'économie publique par le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel, il a décidé, avant de prendre position, que le Département de l'économie publique avise officiellement la Chambre suisse de l'horlogerie de la conférence demandée et lui fournisse le programme ainsi que cela lui a été demandé. Une nouvelle assemblée des délégués aura lieu dans le courant de janvier prochain pour discuter de la question. L'assemblée décida d'insérer au procès-verbal une protestation contre les attaques formulées récemment au Grand Conseil neuchâtelois, contre l'activité de la Chambre suisse et l'attitude de son président.

Après un rapport présenté par le président, une longue discussion s'engage sur la situation générale de l'industrie horlogère. Après avoir examiné les causes de la situation, il a été reconnu que depuis nombre d'années, les organisations patronales, sous la direction de la Chambre suisse de l'horlogerie, avaient fait des efforts considérables pour trouver remède à la situation. Toutefois, il y a lieu de poursuivre le travail, spécialement dans le sens d'une concentration toujours plus effective des divers groupements de l'organisation patronale horlogère. A ce sujet, diverses suggestions ont été émises.

Vu le temps limité et l'impossibilité de traiter à fond toutes les questions soulevées et celles qui peuvent encore être soulevées, une nouvelle assemblée projetée sera convoquée prochainement pour reprendre la discussion.

Le rendement des capitaux dans l'industrie horlogère suisse.

Une étude publiée par M. Pierre Deslandes dans la *Fédération Horlogère* aboutit à cette constatation assez décevante que l'industrie horlogère suisse a donné, en 1924, un dividende moyen de 2,07 %. Sur 87 sociétés considérées, 60 sociétés représentant au total un capital-actions de 62 millions de francs, n'ont distribué aucun dividende à la fin d'une année qui fut pourtant considérée comme une année de reprise. Cela revient à dire que le 70 % des capitaux engagés dans les sociétés horlogères sont restés improductifs. Pour le reste, c'est-à-dire sur 26 millions de francs seulement, le dividende moyen ne s'est

élevé qu'à 6,94 %, ce qui ne dépasse pas sensiblement le rendement d'un capital-obligations.

Emigration.

Du commencement de janvier à fin novembre, 4078 personnes ont émigré de Suisse à destination des pays d'outre-mer, soit 221 de plus que pendant la même période de l'année précédente.

L'impôt sur le timbre.

Le produit brut de l'impôt fédéral sur le timbre s'est élevé, en novembre, à 2.800.000 fr., et du 1er janvier au 30 novembre à 39.400.000 fr., contre 39,5 pendant la période correspondante de l'année précédente.

Contrôle militaire des Suisses à l'étranger.

Le Conseil fédéral a promulgué une nouvelle ordonnance sur le contrôle militaire. Le contrôle des Suisses à l'étranger par les légations et les consulats, réglé jusqu'ici par une ordonnance spéciale, sera désormais régi par l'ordonnance générale sur le contrôle militaire.

Les dispositions concernant les congés de soldats partant à l'étranger et les droits et devoirs qui en résultent sont maintenant rédigés de manière beaucoup plus précise que par le passé.

Le contrôle des étrangers.

Le Conseil fédéral a décidé de modifier, à partir du 1er janvier 1926, l'ordonnance du 29 novembre 1921 sur le contrôle des étrangers. Les particuliers qui louent des chambres à des étrangers auront, tout comme les patrons, l'obligation d'aviser l'autorité. Avant de donner l'autorisation d'entrer dans une place, la police cantonale des étrangers devra demander un préavis à la Chambre cantonale de travail. Il est interdit d'entrer dans une place sans autorisation. Exception est faite pour les étrangers qui possèdent un permis de séjour conforme aux dispositions fédérales. Toutefois, restent réservées certaines restrictions expresses lors de la délivrance du permis de domicile.

Port franc et bureau de douane pour les vins, à Vernier.

Un port franc public sera mis en exploitation à Vernier (canton de Genève), à partir du 1er janvier 1926. Il servira exclusivement à l'entreposage de vins et liqueurs relevant des numéros 117 a/c, 126 a/b, 128 et 129 a/b du tarif douanier suisse.

Un bureau de douane investi des compétences nécessaires en matière d'expédition douanière sera ouvert à la même époque et au même lieu, sous la dénomination de « Douanes Suisses-Port-Franc-Vernier ». Les boissons des espèces susmentionnées, arrivant de l'étranger et destinées à être entreposées transitoirement dans le port-franc de Vernier, pourront être annoncées désormais aux bureaux de douane frontière pour l'expédition en transit sur la station de Vernier-Meyrin.

De par sa situation au port-franc, le nouveau bureau de douane a la compétence de procéder à l'expédition pour l'importation du vin en wagons complets et en demi-wagons.

La Foire de Bâle.

Les préparatifs de la direction de la Foire en vue de la manifestation du printemps prochain sont bien en train. Le cours des inscriptions est très satisfaisant et fait prévoir une participation considérable d'exposants. Un bon nombre de maisons qui, depuis des années, participent régulièrement à la Foire, avaient tenu à s'assurer leurs anciens stands en s'inscrivant au cours de l'été déjà .

La crise de la Broderie suisse.

L'exportation des broderies est réduite au tiers de ce qu'elle était avant la guerre, en 1913. On a constaté en même temps une forte réduction des personnes occupées par cette industrie; leur nombre, qui, en 1910, s'élevait à 72.000, est estimé aujourd'hui à 35.000, et même dans ce nombre il y a beaucoup de chômeurs; une proportion importante de machines sont complètement arrêtées ou ne sont que faiblement employées.

La crise de la rubanerie de soie.

Le Conseil d'Etat du canton de Bâle campagne a décidé que les passementiers tombés dans le besoin par suite du chômage dans l'industrie du ruban de soie seront dispensés du paiement total ou partiel de l'impôt d'Etat pour 1925. Les communes sont invitées également à supprimer une partie de l'impôt communal.

Avis aux architectes!

La ville de Zurich étudie actuellement la construction d'une Ecole des arts et métiers et Musée d'art industriel.

Cette école sera dotée de tous les perfectionnements et constituera un établissement modèle de premier ordre. L'emplacement choisi se trouve au bord de la Limmat et la surface construite ne sera pas inférieure à 15.000 mètres carrés.

Un concours est ouvert à cet effet et une somme de 30.000 francs sera répartie entre les projets primés. Le jury est composé de MM. C. Bergsten, architecte à Stockholm. Braillard, architecte à Genève, professeur Fahroukamp, architecte à Düsseldorf, N. Hartmann, architecte à St-Moritz, et H. Herter, architecte de la ville de Zurich.

Les projets devront être rendus au plus tard le 15 juin 1926, à 20 heures.

Déjeuners suisses du Mercredi

Nous rappelons qu'un déjeuner suisse a lieu tous les mercredis, à 12 h. 30 précises, à la Brasserie Suisse, 10, rue des Messageries, à Paris. (Métro : Poissonnière.)

Les Suisses habitant Paris ainsi que tous ceux qui y sont de passage y sont toujours les bienvenus.

Venez-y le plus souvent possible et vous constaterez que ces déjeuners sont utiles, à l'occasion, et non pas seulement agréables.

Prix du couvert : fr. 14,50, vin et pourboire compris.